

NOUVEAUTÉ 2012 : espace aquatique sur 4500 m²
2500 m² de piscine naturelle et son lagon-plage de sable fin



photos d'exemple non contractuelles

CONTRAT DE RÉSERVATION - 2012

SIRET : 518 715 495 00017 - APE : 9601010Z - TVA FR38 518 715 495 - Arrêté préfectoral n° 07-4245-DRLP du 09/02/2010 - Classement 398 emplacements 3 étoiles

Nom/name
 Prénom/first name
 Adresse/address

 Code postal/postcode
 Ville/town
 Pays/land
 Tél.
 E-mail



Camping Atlantique Parc
 26, avenue des Mathes 17570 La Palmyre
 tél. : 05 46 02 17 17 - fax : 05 46 02 52 30
www.camping-atlantique-parc.com

TOUS LES PARTICIPANTS/All participants

Nom/name	Prénom/first name	Date de naissance

EMPLACEMENTS CAMPING CARAVANING

ARRIVÉE À PARTIR DE 14 h LE Arrival/...../2012
 DÉPART IMPÉRATIVEMENT AVANT 12 h LE Departure/...../2012

Emplacement XXL Forfait 4 pers. Pitch XXL Fixed price 4 pers.
 Emplacement Forfait 2 pers. Pitch Fixed price 2 pers.

Nbre d'adulte + de 13 ans : Adult + 13 years old
 Enfants - 13 ans : Children - 13 years old

Dimensions : x m 10 A

MONTANT DU SÉJOUR A €
 ACOMPTÉ = A x 30 % = 1 €
 ASSURANCE ANNULATION (facultative) = A x 5,8 % = 2 €
 FRAIS DE RÉSERVATION 3 23,00 €

TOTAL DE VOTRE SÉJOUR A + 2 + 3 B €
 VERSEMENT EFFECTUÉ CE JOUR 1 + 2 + 3 C €

SOLDE À PAYER B - C €

Comment avez-vous connu notre camping ?

- Des amis Salon :
 Office de Tourisme Comité d'entreprise :
 Guide : Catalogue :
 Internet : Autre :

J'ai lu les conditions de réservation, j'accepte de me conformer au règlement intérieur du camping et je m'engage à payer le solde de mon séjour à mon arrivée sur le camping.

I have read the booking conditions. I agree to conform to the international regulations of the campsite and I commit to pay the balance of my stay on my arrival on the campsite.

Date :/...../..... Signature :



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ATLANTIQUE PARC - LA PALMYRE

Établissement sous vidéo surveillance : loi n°95-73 du 21 janvier 95 et Décret n°96-926 du 17 octobre 96 et loi 78-17 du 06/01/78 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi du 06/08/2004. Une société de Sécurité agréée veille à ce bon respect et assure les urgences de nuit, toutes leurs interventions sont notifiées sur la main courante. (juillet/août).

Le présent règlement et règlement général du camping s'applique à tous les vacanciers, résidents, loueurs ou leurs occupants même occasionnels.

Réception : juillet - août de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h (hors saison voir affichage). Documentations, plans à disposition.

► CHAPITRE I : ACCÈS CAMPING

BRACELET DE PRESENCE : obligatoire pour TOUTE PERSONNE - TOUT RESIDENT DE plus de 4 ANS - SEJOURNANT SUR ATLANTIQUE PARC. L'accès de jour ou de nuit se verra interdit à toute personne non porteur du bracelet aux endroits suivants : camping, piscines, animations, commerces, etc... Celui-ci est hypoallergénique et convient à tout le monde. Il sera mis gratuitement. En cas de casse ou découpe intentionnelle le second sera facturé 5 €.

Visiteurs : payants : ils devront s'annoncer en réception aux heures d'ouverture et obligatoirement stationner leur véhicule sur le parking extérieur. Les accès aux piscines, lagon, jeux, sanitaires ne sont pas autorisés.

Départ anticipé : quelque soit le motif du fait du locataire : météo, ou tout autre aucun remboursement ne sera effectué.

BARRIÈRES AUTOMATIQUES : Un badge « accès barrière » CAUTION DEMANDEE 30 € par voiture. Il est personnel : un seul véhicule ne peut entrer ou sortir par passage. 2^e Véhicule : 4 €/jour et 2^e badge cautionné 30 €. Barrières ouvertes de 7 à 23 h. Accès et arrivée séjour de nuit interdit.

SANITAIRES : Un badge « accès sanitaire » CAUTION DEMANDEE 30 €. Nous vous remercions du bon soin apporté aux installations et au respect des autres vacanciers. En cas de défaillance technique ou entretien, avertir immédiatement la réception en dehors de nos trois passages nettoyages journaliers.

► CHAPITRE II : INFORMATIONS EMPLACEMENT

Tenue de l'emplacement : aux bons soins du vacancier qui devra le laisser propre durant tout le séjour et à son départ. Feux au sol interdit. TOUTE DEGRADATION : vélo posé, stationnement voiture, fil à linge, etc... sur les petits arbres et arbustes sera facturée aux clients indécents au tarif suivant : ARBOUSIERS 21 €, TAMARIS 28 €, CANNELLE 19 €, EUCALYPTUS 38 €, PINS 60 €, et ARROSAGE : 22 € le mètre linéaire. Ne pas toucher aux arrosages goutte à goutte.

BARBECUE gaz uniquement, pas d'appareil grillade, barbecue, ni plancha électriques, tous feux charbon SONT INTERDITS. (Locations PLANCHA GAZ auprès de la Société Bonnes Vacances)

Linge : étendage sur séchoir obligatoire, AUCUN fil entre les arbres n'est autorisé. Ne pas gaspiller l'eau. Le lavage des voitures est interdit.

Nuisances sonores : Silence de 22 h à 7 h. Dans la journée le poste radio ou la sono devront rester discrets pour ne pas gêner le voisinage. Chacun devra respecter le calme nocturne

Circulation : limitée à 10 km/h. Interdite de 23 h à 7 h, barrières fermées

en juillet et août. Par respect des autres vacanciers les départs matinaux avant 7 h sont interdits. Vélos : leur circulation implique le respect du code de la route et des mesures de sécurité. De nuit Les vélos enfants non munis d'éclairage sont interdits, et ce pour des raisons de sécurité.

Mineurs : Que ce soit à l'occasion de séjours résidentiels ou localifs, les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés pour des raisons de sécurité.

Groupes : acceptés hors juillet - août, avec un encadrement obligatoire d'un adulte pour quatre enfants durant tout le séjour et 6 personnes maximum.

► CHAPITRE III : PRESTATIONS DU CAMPING

Commerces : haute saison - Chacun dispose d'horaires différents voir affichages.

ÉPICERIE et pain-viennoiserie, jeux plage etc...

SNACK et plats à emporter

ANIMATIONS sur juillet et août = sportives en journées voir planning proposé chaque semaine

BAR crêpes, glaces - animations soirées 2 à 3 par semaine. (rappel bar licence débit boissons cat 4 : un document justifiant votre date de naissance peut vous être demandé avant de vous servir, ou boisson refusée conformément à la loi si votre état laisse apparaître un degré alcool déjà suffisant). Pot de bienvenue juillet - août organisé le lundi matin avec nos partenaires locaux.

MACHINES À LAVER et À SÈCHER : jetons en vente en réception aux heures d'ouverture.

Wifi : Une liaison internet wifi est à votre disposition de 10 à 18 h secteur bar-commerces. Inscription en réception, 2 € l'inscription avec pièce d'identité obligatoire. Le camping décline toute responsabilité liée à la détérioration de matériel sous quelque forme que ce soit (virus, bug etc). Les téléchargements illégaux sont interdits et sous l'entière responsabilité du client inscrit.

► CHAPITRE IV : PISCINES ET TOBOGGANS AQUATIQUES

PISCINES : ouvertes du 15 mai au 15 septembre, elles ne sont pas surveillées (voir affichages du règlement aux entrées).

Accès interdit aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés d'un adulte. Un seul bassin chauffé.

BRACELET ET MAILLOT DE BAINS SONT OBLIGATOIRES : le port de short ou tee shirt est interdit dans les piscines, de même que l'introduction de bouée, ballon ou de jeu aquatique. Pour les bébés le port de couche spéciale bain et maillot sont obligatoires. Les chaussures doivent rester en extérieur.

TOBOGGANS AQUATIQUES : 4 pistes de glisse à arrivées freinées (pas de bassin de réception) à partir de 8 ans sous la surveillance des parents voir règlement affiché.

► CHAPITRE V : NOUVEAU LAGON

**** NOUVEAUTE 2012 : BASSIN NATUREL SUR SABLE BLANC** (non surveillé) Lagon de 4500 m² dont 2800 m² d'eau Règlement intérieur identique, bracelet obligatoire. TRES IMPORTANT pour assurer un parfait état sanitaire « Naturel de cette zone » sable bain et plages, aucune nourriture (gâteaux, boissons) n'est tolérée. Maillot de bains, couche spéciale pour bébé sont obligatoires. Ballon et pneumatique sont interdits. Il est interdit de fumer dans cette zone plein air, ou d'enterrer les mégots dans le sable blanc.

► CHAPITRE VI : JEUX ENFANTS ET ANIMATIONS SPORTIVES

JEUX : jeux en bois de 5 à 10 ans et NOUVEAUX jeux gonflables 4-6-12 ans. Les jeux animaux de la ferme sont accessibles à partir de 3ans. Voir règlements collés sur les jeux ou à l'entrée de l'aire. Jeux sous la surveillance des parents, rappel il est imprudent de laisser jouer des tous petits dans les jeux des grands.

Animations juillet et août : Football, Volley, Tir à l'Arc, Jonglerie sont organisés dans le grand espace Nature ; Aquagym, gym à la piscine. Planning établi et affiché à la semaine.

► CHAPITRE VII : MINI-FERME

Mini ferme : sécurisée de 22 h à 7 h. Ne pas nourrir les animaux, ne pas les attraper ni leur courir après, ne pas les maltraiter ils sont là pour le plaisir de tous - Merci pour eux. Chiens interdits.

► CHAPITRE VIII : RÉGLEMENT ANIMAUX

Seuls les chiens sont acceptés, à l'exception de ceux classés dangereux avec un MAXIMUM de 2 animaux par emplacement. Les carnets de santé sont obligatoires. Tenu en laisse, la promenade se fera en dehors du camping ou dans la zone « Cani ». Par respect des promeneurs et riverains, les propriétaires de chiens devront prendre toutes leurs précautions « propre » pour leur balade. Respecter la Zone Nature. L'accès aux jeux et au parc aquatique est interdit. Il est également interdit de les laisser seuls sur l'emplacement ou dans le mobil-home. **Chats, lapins ou autres animaux SONT STRICTEMENT INTERDITS sur le camping.**

► CHAPITRE IX : ECOLOGIE ET BIEN ÊTRE DE LA NATURE

Ordures ménagères : Pour le respect de l'environnement nous vous invitons ET VOUS REMERCIONS de respecter le tri mentionné et obligatoirement déposer vos déchets aux différents containers situés sur le parking de nuit. Les déchets bois, métal, plastiques GROS encombrants sont interdits. Non collectés, vous devrez les porter vous-mêmes à la déchetterie de La Tremblade.

Containers COUVERCLES JAUNES : PAS de sac plastique UNIQUEMENT LES BOUTEILLES.

Containers Verres : colonnes spécifiques
Containers COUVERCLES VERT FONCE : SACS OBLIGATOIRES pour les ordures ménagères ou petit carton.

Rappel : Économie d'énergie : ampoules économiques et à cellules, arrosage goutte à goutte.

Respect de l'environnement : tous nos produits entretien correspondent à la gamme bio campings éco-labellisés.

Zone Nature : un grand Espace Nature borde le camping - merci de le respecter.

► CHAPITRE X :

Atlantique Parc revendique son côté calme et nature destiné à une clientèle familiale avec des animations soirées qui s'arrêtent dès minuit et sont réalisées en intérieur.

Lorsqu'un vacancier trouble ou cause nuisances au voisinage ou perturbe l'intégrité des installations, la direction du camping se réserve le droit de mettre un terme immédiat à son séjour, sans indemnité ni compensation.

Tout propos diffamatoire ou mensonger, colporté par tous moyens, pourra faire l'objet à l'encontre de son auteur de poursuites pénales.

CONDITIONS DE RÉSERVATION

Le formulaire de réservation complété devra préciser tous les noms, prénoms et dates de naissance des participants. Il devra être renvoyé signé et accompagné d'un acompte de 30 % du montant de votre séjour + 23 € de frais de réservation. À réception, une confirmation détaillée du séjour vous sera adressée, avec les infos pratiques (et inventaire type pour les locations) ainsi que le solde à payer : à l'arrivée pour un emplacement et 30 jours avant l'arrivée pour tous les localifs.

Pour les réservations effectuées moins d'un mois avant la date d'arrivée, le règlement intégral doit être versé au moment de la réservation.

En cas de retard de paiement ou défaut de règlement, la réservation sera considérée comme annulée. Dans ce cas, l'acompte sera non remboursable.

En raison des différentes personnes en réception, il est préférable de mentionner toute demande particulière par écrit à joindre au contrat de réservation. Les réservations sont traitées dans l'ordre d'arrivée, si vous souhaitez un emplacement fixe, merci de nous le signaler par écrit.

Mode de règlement : chèques, espèces ou chèques vacances. (si vous êtes dans l'attente de vos chèques vacances adresser à la date prévue le solde par chèque bancaire en inscrivant EN GROS caractères de ne pas l'encaisser dans l'attente des c.v. à nous envoyer en recommandé)

Règlement à l'arrivée pour les emplacements : sont acceptés uniquement les espèces ou les chèques vacances.

Modalités d'annulation : l'annulation de réservation devra être faite par lettre recommandée (messages téléphoniques et mails non admis). IMPORTANT : En raison des aléas du service courrier de la poste, seule la date de réception (= signature du recommandé par le camping sera retenue pour le calcul de X à 30 jours ou de 30 à 1 jour (en aucun cas le cachet de la poste ne sera retenu pour date d'annulation). L'adhérent doit transmettre également : certificat de travail, arrêt de travail ou documents justifiant des soins reçus, bulletin d'hospitalisation, bulletin de décès. L'adhérent doit indiquer la date et les circonstances connues ou présumées ayant provoquées l'annulation. En aucun cas les conditions météorologiques ne seront des motifs applicables ; aucun remboursement ou avoir pour annulation ou départ anticipé sur séjour de passage ou de réservation.

A - Assurance annulation : l'assurance annulation n'est pas incluse dans le prix, elle est facultative et s'élève à 5,8 % du montant total. Elle ne peut être prise qu'au moment de la réservation et payable à l'inscription.

B - Nature de la garantie : l'assurance annulation garantit les acomptes versés (Dans tous les cas, les frais de dossier, d'assurance et la franchise restent acquis au camping). Elle intervient lorsque l'adhérent se trouve dans l'obligation d'annuler son séjour pour les raisons ci-après :

- En cas de maladie grave à l'exclusion des maladies préexistantes (obligeant à rester alité),
- en cas d'accident grave,
- en cas de décès : de l'assuré, de son conjoint de droit ou de fait, de ses ascendants et descendants.
- Des dommages matériels importants causés par le vol, l'incendie ou des éléments naturels atteignant les biens de l'assuré et nécessitant impérativement sa présence (expertise ou reconstruction).

3 - L'annulation pour un motif garanti, du compagnon de voyage de l'assuré et/ou des personnes inscrites sur le même bulletin d'inscription.

4 - Les suites, séquelles et complications ou aggravations d'une maladie ou d'un accident, chaque cas ne pouvant survenir qu'entre la date de réservation et celle d'arrivée. Aucun motif relatant d'un problème connu avant la date de réservation ne sera couvert.

5 - Les complications d'une grossesse.

6 - Le licenciement économique de l'assuré.

Délai conformément au chapitre modalités d'annulation citées ci-dessus :

- X à 30 jours : Remboursement de votre acompte, déduction faite des frais de réservation et d'assurance non remboursables.

- 30 jours à 1 jour : Les frais de réservation, d'assurance et une franchise fixe de 50 € sont non remboursables.

C - Annulation sans assurance : toute annulation de réservation devra être faite par lettre recommandée (messages téléphoniques et mails non admis). Quelque soit le motif du dédit : les frais de dossier resteront acquis et ne seront pas remboursés. Moins d'un mois avant la date prévue de votre arrivée : le solde intégral reste acquis au camping.

Délai conformément au chapitre modalités d'annulation citées ci-dessus :

- X à 30 jours : remboursement de votre acompte moins les frais de dossier non remboursables.

- 30 jours à 1 jour : l'intégralité du ou des versements est conservée par le camping.

Retard ou non occupation : en cas de retard, veuillez nous en aviser par écrit. Si aucune information ne nous parvient à ce sujet, l'emplacement ou la location sera attribué à un autre client dès le lendemain 12 h. L'acompte ou le solde ne seront pas remboursables.

En cas d'arrivée retardée (impliquant le maintien de l'emplacement ou de location) pas de déduction ou remboursement de ces journées.

Départ anticipé : en cas de départ anticipé du fait du locataire sur réservation emplacement ou réservation de localif, aucun remboursement n'est effectué quelque soit le motif. Les conditions météorologiques ne donneront en aucun cas motif à remboursement partiel ou anticipé sur séjour passage ou réservé

Arrivée : pour chaque arrivée une pièce d'identité sera demandée, une copie sera conservée avec la fiche de facturation. Les arrivées en juillet et août : entre 14 h et 19 h pour les emplacements.

Taxes et services sont applicables depuis 2008. Ils n'ont pas une valeur contractuelle et peuvent être modifiés sans préavis dans les limites légales et réglementaires lorsqu'interviennent, entre la date de réservation et la date de paiement du solde, des variations de taxes (communales, départementales ou nationales) ou des taux de T.V.A. applicables.

Brochure : la brochure papier et le site internet du camping constituent l'offre préalable au sens des articles 96 et 97 du décret du 15 juin 1994. Il est valable pour un séjour effectué entre avril et septembre 2012. Cependant le camping se réserve la possibilité de modifier les prestations proposées dans les conditions prévues à l'article 97 du décret du 15 juin 1994.

D'autre part nous rappelons que les photos et plans ne sont pas contractuels, mais donnés à titre d'exemple.

